

## **LA SOLIDARITÉ VUE PAR L'« ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »**

Pepita Ould Ahmed\*

Depuis les années 1990, on assiste à un renouvellement des mots consacrés au développement. Parmi ces mots, figurent ceux de « solidarité » ou de « solidaire », et particulièrement celui « d'économie solidaire ». Cette terminologie est proclamée dans tous les discours académiques, institutionnels et politiques, que ce soit par les mouvements militants et intellectuels de gauche mais aussi, paradoxalement, par les institutions financières internationales. Ce constat a de quoi surprendre dans la mesure où les mots sont l'expression de la manière dont sont définis les problèmes du développement, et donc les priorités et les politiques à mener dans les pays concernés. Cet article se propose de revenir sur la référence au « solidaire » et sur ses déclinaisons actuelles en économie afin de mettre au jour ce qui se cache derrière ce qualificatif. Une attention particulière sera portée à l'« économie sociale et solidaire » qui réunit autour d'elle un certain nombre de chercheurs porteurs, à travers cette appellation, d'un projet théorique et politique d'alternative économique.

**Mots clés :** Économie solidaire, morale, démocratie, réciprocité, société participative.

Depuis les années 1990, on assiste à un renouvellement des mots consacrés à l'économie du développement. Parmi ces nouveaux mots, figurent ceux de « solidarité », de « solidaire », ou encore d'« économie solidaire ». Ce qualificatif est utilisé, de manière assez surprenante, par l'ensemble des acteurs économiques dans les champs académique, institutionnel et politique. On va même jusqu'à retrouver cette référence au solidaire aussi bien dans les mouvements militants et intellectuels de gauche que dans les organisations financières et chez les bailleurs

\* Institut de recherche pour le développement, UMR 201 « Développement et sociétés » Université Paris 1 – IRD.

de fonds internationaux<sup>1</sup>. Or, comment est-il possible que des acteurs du développement, qui s'opposent aussi radicalement d'un point de vue idéologique, brandissent le même étendard ?

Ce constat a de quoi surprendre dans la mesure où les mots sont l'expression de la manière dont sont définis les problèmes du développement, et donc les priorités et les politiques à mener dans les pays concernés<sup>2</sup>. Doit-on voir derrière ces mots une même signification, un même usage (revendication, instrumentalisation...), une même volonté et un même objectif de la part des différents acteurs du développement ? Cet article se propose précisément de revenir sur le terme de « solidaire » et sur ses déclinaisons actuelles en économie afin de mettre au jour ce qui se cache derrière ce qualificatif, et de tenter de cerner les contours et la faisabilité du projet de solidarité en économie, dans des contextes et par des acteurs aussi divers. Une attention particulière sera portée à l'« économie sociale et solidaire » qui réunit autour d'elle un certain nombre de chercheurs, en particulier français et francophones, porteurs, à travers cette appellation, d'un projet théorique et politique d'alternative économique au capitalisme néolibéral.

## BRÈVE HISTOIRE D'UN MOT

La recherche préalable de la signification de « solidarité » ou de « solidaire » dans les dictionnaires historiques de la langue française<sup>3</sup> permet de mettre en évidence que le sens de ces termes a évolué dans le temps, avec la montée de l'individualisme et leur emploi dans l'usage courant. Trois significations et usages différents peuvent être dégagés.

La première définition est celle donnée par le droit dès le XVII<sup>e</sup> siècle. « Solidaire », formé à partir du latin juridique *in solido* (« pour le tout »), s'emploie pour « commun à plusieurs personnes, de manière que chacun réponde du tout ». Solidaire est utilisé pour parler d'« obligation solidaire » (1611), de « responsabilité solidaire ». Par ailleurs, « solidaire » et « solidité » s'emploient alors de manière identique. « Solidité » est emprunté au latin classique *soliditas* (« qualité de ce qui est solide, massif »), puis au latin juridique *solidus* (« totalité »). Solidité désigne abstraitement la qualité de ce qui est bien pensé, sérieux (1530) et, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, signifie en droit « engagement solidaire » (1690) et « solidarité » (1694).

---

1. Baron (2007) montre comment, à partir des années 1990, la référence au solidaire est devenue un concept-clé des nouveaux discours sur le développement de la part des organisations financières internationales. Voir également Favreau, Lachapelle et Larose (2003), et Amintas, Gouzien et Perrot (2005).

2. Ce questionnement a fait l'objet d'un colloque intitulé « Les mots du développement. Genèse, usages et trajectoires » à l'université Paris-Dauphine, les 13 et 14 novembre 2008.

3. Les définitions sont reprises du *Dictionnaire historique de la langue française*, coordonné par Rey, Hordé, Tanet, 1998.

Par conséquent, selon cette première définition de la solidarité, il apparaît que le rapport au tout est fondamental. Mais, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, le terme « solidaire » n'est plus réservé au droit et entre dans l'usage courant : « solidaire » se dit de « *personnes liées par une responsabilité et des intérêts communs* » (1778). Par extension, « solidaire » s'applique (début du XIX<sup>e</sup> siècle) à « *des choses qui dépendent l'une de l'autre, fonctionnent ensemble dans un processus* », et en mécanique (1861, Cournot), à « *des pièces liées dans un même mouvement* ». Quant au terme « solidarité », il s'emploie pour parler de choses (1789) au sens de « *dépendance réciproque* », et couramment de personnes (1795) pour le « *fait d'être solidaire et de s'entraider* ». Aussi, il importe de souligner que, dans le rapport des individus à un tout, le curseur s'est déplacé. Le point important n'est plus le rapport des individus au tout, à la totalité, mais la dépendance mutuelle des individus. Autrement dit, on est passé d'une conception que l'on pourrait qualifier de verticale à une conception horizontale de la solidarité.

Enfin, de nos jours, une troisième utilisation de « solidaire » doit être mentionnée. Ce terme connaît un usage florissant. « Solidaire » renvoie à une sorte de valeur ou de comportement moral : être solidaire s'emploie dans le sens de « *cesser de jouer perso* », « être coopératif ». Être solidaire devient un comportement militant, un acte simple accessible à tous. À cet égard, les publicitaires l'ont bien senti : les entreprises, banques et assurances font leur publicité sur ce mot vendeur et accrocheur.

Les trois définitions de « solidarité » ou « solidaire » ont un dénominateur commun que l'on propose de retenir ici comme définition transversale, à travers les contextes historiques et les usages. *La solidarité désigne un rapport de dépendance mutuelle des individus à un tout commun (famille, entreprise, nation, humanité, nature, etc.).*

## LES RAPPORTS HÉTÉROGÈNES DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ÉCONOMIE

Si l'on regarde à présent comment l'économie mobilise ce terme, deux approches de la solidarité doivent être distinguées. L'approche positive, tout d'abord, pose la solidarité comme un fait et s'interroge sur ce qui lie les individus à un tout. Autrement dit, ce qui est interrogé ici est la nature du lien social, la cohésion sociale et les formes qu'elle revêt dans les sociétés considérées. À l'inverse, l'approche normative de la solidarité, pour sa part, n'analyse pas de manière générale la dépendance mutuelle des individus à un tout, mais revendique un *certain type* de dépendance. Par conséquent, si la première approche correspond à un positivisme social, la seconde, elle, a l'ambition d'être un constructivisme social.

Il s'agit là de deux problématiques théoriques et approches tout à fait différentes de la solidarité. Pour s'en convaincre, et par goût du contraste, prenons, pour illustrer l'approche positive de la solidarité<sup>4</sup>, le modèle de l'Équilibre général proposé par la théorie économique néoclassique. Ce rapprochement, qui a tout pour être incongru, est choisi pour cette raison même. Le paradoxe en effet est que le modèle de l'Équilibre général satisfait pleinement à une définition positive de la solidarité. Dans ce modèle formalisant théoriquement l'économie de marché purement concurrentielle et décentralisée, ce qui lie les individus entre eux à un tout est, sans surprise, le marché et le système des prix. L'économie de marché est en effet posée comme mode d'organisation et de régulation des rapports économiques, prenant en compte l'ensemble des interdépendances qui résultent des choix des agents dits rationnels. La conception du lien social est en conformité avec l'idéologie individualiste du modèle. Les individus sont en effet supposés n'avoir aucun contact les uns avec les autres et ne développer que des rapports aux objets : « *Les relations entre les hommes sont laissées aux automatismes de l'autorégulation concurrentielle* » (Orléan, 2005, pp. 23-24). Cependant, si les agents dans le modèle de l'Équilibre général ne se rencontrent jamais, ils n'en sont pas moins liés entre eux. Le rapport de chacun au groupe dans son entier (la totalité marchande) repose en effet sur la médiation des prix ou, dit de manière plus abstraite, sur le principe de la valeur. Comme le montre André Orléan : « *En tant que grandeur qui échappe à la fluctuation des subjectivités, la valeur s'impose à tous et construit, ce faisant, sur des bases objectives, le rapport de chacun à la totalité* » (2009, p. 5).

Dans ce modèle s'opère donc une *solidarité* que l'on pourrait qualifier d'inconsciente, d'impensée par les individus, mais solidarité de fait, car il existe bel et bien une interdépendance des individus à la totalité. Cependant, l'idée de dépendance des individus les uns envers les autres est totalement exclue au moment du calcul et de l'action individuelle. C'est pourquoi, certains auteurs, comme Jean-Michel Servet, préfèrent parler de « *pseudo-solidarité* » : « *Une pseudo-solidarité naît mécaniquement et objectivement de l'interdépendance des actions et non de mobiles conscients* » (2007, p. 263).

La deuxième approche de la solidarité, qualifiée ici de normative, s'oppose, elle, radicalement à la première. En effet, contrairement à la précédente, celle-ci, rappelons-le, ne s'interroge pas sur ce qui lie les individus entre eux à un tout mais revendique une *certaine* figure de cette dépendance. Il importe de s'attarder sur cette deuxième approche qui est florissante dans le champ académique depuis une vingtaine d'années, qui nourrit, mais aussi se nourrit,

---

4. Il faut souligner l'apport précieux de la sociologie française qui a particulièrement travaillé le concept de solidarité à partir du XIX<sup>e</sup> siècle selon une approche positive. On pense en particulier aux partisans de Durkheim, mais aussi à ceux proches du solidarisme autour de Léon Bourgeois (Blais, 2007), et, plus récemment, aux travaux de sociologues spécialistes de la question sociale, en particulier autour de Robert Castel et de Serge Paugam (2007).

des expériences économiques alternatives menées dans les pays dits du Nord et du Sud. Cette approche est soutenue notamment par des auteurs critiques de l'économie capitaliste néolibérale et de la société marchande individualiste. On peut citer en France ceux proches du MAUSS (le Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales) et, plus particulièrement, les auteurs de « *l'économie sociale et solidaire* » (ESS), avec Bernard Eme et Jean-Louis Laville comme chefs de file<sup>5</sup>. L'« *économie sociale et solidaire* » correspond à un courant théorique qui repose sur une forte interaction délibérée entre le milieu académique et le milieu associatif militant, et qui se donne pour objectif de faire valoir l'existence de conceptions autres que celle du modèle de l'équilibre général mis en pratique depuis les années 1980, à travers les politiques économiques néolibérales. Cette approche alternative dispose d'une certaine visibilité théorique, institutionnelle et politique, grâce à l'activisme de ses partisans dans la construction de réseaux scientifiques et d'espaces de dialogue internationaux. On peut citer notamment comme réseaux scientifiques internationaux le Réseau européen « Émergence des entreprises sociales en Europe » (EMES), le Réseau sud-américain « Red de investigadores latinoamericanos de economia social y solidaria » (RILESS<sup>6</sup>), le réseau canadien « Centre de recherche sur les innovations sociales » (CRISES), le pôle de socio-économie solidaire (PSES<sup>7</sup>), ou encore le « Réseau marocain d'économie sociale et solidaire » (REMESS). En plus de ces collaborations scientifiques, il faut mentionner les rencontres et forums internationaux réguliers visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire comme : les « rencontres internationales sur la globalisation de la solidarité » (à Lima en 1997 et à Québec en 2001) prenant par la suite le nom de « Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire » (RIPESS<sup>8</sup>) (à Dakar en 2005 et au Luxembourg en 2009) ; le « Forum social mondial » (au Brésil en 2001-2003, en Inde en 2004 et au Kenya en 2007, etc.) ; ou encore le « Forum brésilien de l'économie solidaire » (FBES) présent dans la majorité des villes brésiliennes (Laville, Magnen, Carvlaho, Medeiros, 2005).

## LE COURANT DE L'« ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »

Si le courant de pensée de l'économie sociale et solidaire (ESS) a pour nom l'objectif qu'il se donne, à savoir la promotion d'une « économie sociale et solidaire », il reste à savoir ce que les partisans de ce courant entendent

---

5. Un certain nombre de chercheurs et universitaires proches de l'ESS peuvent être mentionnés, même s'ils se placent sur un registre sémantique différent (Darbus, 2009). On pense, par exemple, à des chercheurs de la *Revue du MAUSS* et d'*Esprit* tels que Philippe Chaniel et à Sylvain Dzimira, Alain Caillé, Guy Roustang, Danièle Demoustier, Jean François Draperi, ou encore Jean-Michel Servet (Carvlaho, Dzimira, 2000 ; Chaniel, Dzimira, 2008 ; Chaniel, 2008).

6. [www.riless.ungs.edu.ar](http://www.riless.ungs.edu.ar)

7. <http://www.socioeco.org>

8. <http://www.ripess.net>

précisément par « solidaire ». Pour cela, il existe un outil très précieux : il s'agit du *Dictionnaire de l'autre économie*<sup>9</sup>, dirigé par Jean-Louis Laville et Antonio-David Cattani (2006), traduit en plusieurs langues. Cet ouvrage illustre la forte connexion entre les chercheurs et les acteurs issus du milieu associatif militant (intervenant mutuellement dans la rédaction de rubriques du dictionnaire), mais aussi la portée internationale et le dynamisme des réseaux scientifiques de l'ESS. Il importe de préciser en effet que le *Dictionnaire de l'autre économie* correspond à une version modifiée de l'ouvrage *A outra economia*, édité au Brésil en 2003 (par l'éditeur Veraz) sous la coordination de Cattani. Cette première version brésilienne a ensuite été traduite en espagnol et publiée par Altamira, grâce au réseau RILESS (argentin). Dans la version française de l'ouvrage, un certain nombre de rubriques a été rédigé par des auteurs francophones avec l'appui des réseaux européen (EMES) et canadien (CRISES). Le *Dictionnaire de l'autre économie* est d'abord édité en 2005 chez Desclée de Brouwer (éditeur belge proche des milieux catholiques progressistes), puis réédité en France en 2006 dans la collection « Folio » de Gallimard.

Sans surprise, le mot solidaire est celui qui trouve le plus d'entrées et de déclinaisons : « consommation solidaire », « entreprise solidaire », « finance solidaire », « marché solidaire », « femmes et économie solidaire » (deux rubriques), « solidarité », « économie solidaire » (deux rubriques)...

Si l'on cherche à comprendre ou à définir le mot solidaire, on constate que rares sont les contributeurs du *Dictionnaire* qui le définissent véritablement. Le plus souvent, on trouve des définitions tautologiques et circulaires : est solidaire tout ce qui est rattaché à l'économie solidaire. Pour illustrer cette circularité, on peut mentionner par exemple la définition de l'économie solidaire proposée par Paul Singer : « *Dans l'économie solidaire les organisations de producteurs, de consommateurs, d'épargnants, etc., se distinguent par deux spécificités : la promotion d'une solidarité entre les différents acteurs par la pratique de l'autogestion ; la pratique d'une solidarité avec les travailleurs en général, et en particulier avec les plus défavorisés* »<sup>10</sup>. Dans ce même ordre d'idées, on peut citer également la définition de l'économie solidaire de Bernard Eme et Jean-Louis Laville (2006, p. 303) : « *L'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de la solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel* ».

Un deuxième constat peut être dressé. Le mot solidaire désigne moins un concept qu'un paradigme de pratiques. En effet, le registre du solidaire

---

9. Même si l'ouvrage est dirigé par des partisans de l'économie sociale et solidaire, il ne se limite pas à présenter l'approche théorique de l'économie sociale et solidaire. Il intègre également l'ensemble des conceptions théoriques et pratiques alternatives au modèle économique néolibéral (d'où le nom « *l'autre économie* ») telles que l'économie des conventions ou encore l'école de la régulation. Dans ce qui suit, seules les rubriques faisant référence au registre de l'économie solidaire sont prises en compte.

10. 2006, p. 290, souligné par moi.

renvoie non seulement à une diversité de pratiques et de structures très disparates explicitement étiquetées comme solidaires (cf. « tourisme solidaire », « consommation solidaire », « finance solidaire », « entreprise solidaire »...), mais aussi à bien d'autres pratiques non étiquetées comme solidaires, et reconnues pourtant comme appartenant au registre du solidaire telles que : « *le commerce équitable, les services de proximité, la gestion des services urbains par les habitants, les systèmes d'échanges, les réseaux d'échanges de savoirs, l'autoproduction, l'agriculture durable, les magasins biologiques, les cuisines collectives, les restaurants interculturels de femmes, la création d'activités par les chômeurs et autres formes d'entrepreneuriat collectif* » (idem, p. 303). En outre, les définitions de certaines pratiques explicitement étiquetées de solidaires révèlent d'ailleurs des conceptions hétérogènes, voire divergentes de ces pratiques, selon les auteurs et les contextes nationaux considérés. Néanmoins, ces divergences sont appréhendées par les partisans de l'ESS comme complémentaires. En effet, nous disent Laville et Cattani (2006, p. 24) : « *les approches européennes et sud-américaines sont apparues à la fois si distinctes et complémentaires qu'elles ont amené à faire se succéder deux présentations émanant de chacun des continents* ». Ceci explique d'ailleurs l'existence dans le *Dictionnaire de l'autre économie* de plusieurs définitions pour définir une même rubrique (cf. « économie solidaire », « femmes et économie solidaire »).

Pour tenter de saisir ce qu'il y a de commun à toutes ces pratiques hétérogènes, dites solidaires ou assimilées comme telles, il s'est agi dans ce travail d'étudier l'ensemble des définitions et déclinaisons du solidaire qui figure dans le *Dictionnaire de l'autre économie*. Le point intéressant est que chaque définition livre des éléments partiels de ce qu'il faut entendre au travers de ce mot. Par regroupement et recoupement de toutes ces définitions, six critères principaux fondant le paradigme de l'économie solidaire peuvent être dégagés.

Un premier critère renvoie à la prise en compte, dans les pratiques économiques, des préoccupations extra-économiques (environnementales, sanitaires, de justice sociale, de bien-être collectif, etc.). Voici par exemple comment Mance (2006, pp. 126-128) définit la consommation solidaire : « *La consommation solidaire peut être abordée comme la consommation de biens ou services qui satisfont les besoins et désirs du consommateur, en recherchant : son bien-être personnel librement choisi ; le bien-être des travailleurs qui produisent et distribuent ces produits ou services ; l'équilibre des écosystèmes ; une société juste et solidaire* ».

Un deuxième élément important du registre du solidaire correspond au rejet de « *l'individualisme compétitif qui caractérise le comportement économique dominant dans les sociétés capitalistes* » (Singer, 2006, p. 290). À la logique de l'individualisme concurrentiel effréné est ainsi préférée celle de l'association et de la coopération.

L'économie solidaire se distingue également du modèle économique libéral par deux autres spécificités qui concernent la modalité d'organisation productive : d'une part, la promotion de la pratique de l'autogestion au sein des différentes structures productives (entreprise, coopérative ou association de producteurs) ; d'autre part, l'intégration dans les entités productives des plus défavorisés, en particulier « *les chômeurs, les personnes touchées ou menacées par la pauvreté ou l'exclusion* » (*idem*, p. 291).

Un cinquième critère du paradigme de l'économie solidaire que l'on retrouve dans un grand nombre des définitions du solidaire est celui de l'égalité – égalité économique, mais aussi politique entre les individus. Le principe d'égalité économique est recherché notamment à travers la promotion de l'autogestion dans les structures productives : « *L'autogestion signifie qu'une parfaite égalité des droits entre membres doit régner au sein des organisations de l'économie solidaire. S'il s'agit d'une organisation productive, les droits de propriété doivent être répartis de manière égalitaire entre tous les associés* » (*ibid.*, p. 290). Cette égalité économique doit avoir pour corrélat une égalité politique entre les individus. En effet, les organisations productives de l'économie solidaire sont pensées comme des espaces, non seulement économiques mais aussi politiques, au sein desquels, ou à partir desquels, les individus, égaux en droits, discutent et proposent de nouvelles alternatives économiques. Ainsi, l'économie sociale et solidaire a pour objectif de promouvoir une « *valorisation de la démocratie* » (*ibid.*, p. 300) et une implication des individus dans les décisions économiques et sociales (société participative) : « *L'économie solidaire peut-être définie comme l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens* » (Chaniel, Laville, 2002, p. 20).

Enfin, un sixième et dernier critère important du registre de l'économie solidaire est celui de la liberté individuelle qui s'exprime à travers la revendication d'une solidarité « *volontaire* »<sup>11</sup> et de la « *libre association* ». La solidarité est en effet pensée comme un choix délibéré de la part des individus de s'engager dans des pratiques solidaires et non comme une obligation<sup>12</sup> qui serait liée à la dépendance de l'individu à une communauté d'appartenance préexistante. C'est pourquoi, à la solidarité qualifiée par Chaniel et Laville d'« *héritée* », laquelle correspond à des obligations que l'individu doit honorer du fait de son appartenance à une communauté donnée (familiale, religieuse, de quartier ou de village, de travail...), est préférée la solidarité dite « *construite* » (Chaniel,

---

11. Le caractère volontaire de la solidarité est revendiqué dans bon nombre de définitions. On peut citer par exemple celle de la finance solidaire : « *Finance de proximité, microcrédit ou microfinance, notions utilisées fréquemment, ont des définitions voisines de la finance solidaire. [...] Cependant, le terme de finance solidaire est ici préféré parce qu'il met bien en valeur la solidarité volontaire* » (Ferraton, 2006, p. 420).

12. L'économie solidaire se démarque ainsi de la conception de la solidarité telle qu'elle est pensée par le solidarisme.

Laville, 2002 ; Laville, 2006, p. 609), laquelle serait l'expression de la volonté libre de l'individu de s'engager dans des initiatives solidaires. Les partisans de l'économie solidaire affichent, en effet, leur réserve quant aux risques de dérives « *clientélistes* » qui pèsent sur les pratiques solidaires « *héritées* » : « *il faut souligner toute l'ambiguïté de ces solutions [solidaires] préexistantes, en particulier lorsqu'elles sont de nature familiale ou « communautaire ». Les obligations communautaires et les solutions hiérarchiques mènent facilement à des pratiques clientélistes et s'avèrent parfois incompatibles avec la création d'un sentiment d'intérêt collectif* » (Fraisie, Guérin, Laville, 2007, p. 250). Aussi l'accent est-il porté sur un certain type d'action individuelle en tant qu'elle est délibérée et réfléchie. Autrement dit, c'est l'*autonomie de la volonté*, ou la volonté libre, comme principe de l'action individuelle, qui se trouve affirmée par les partisans de l'économie solidaire. Cependant, il s'agit d'une solidarité volontaire bien particulière de type « *démocratique* » qu'il ne faut pas confondre avec celle de type « *philanthropique* », pour reprendre les terminologies de Laville. En effet, alors que cette dernière (correspondant en fait à ce que l'entend habituellement par charité<sup>13</sup>) maintient les bénéficiaires dans un rapport de dépendance personnelle et d'infériorité hiérarchique à l'égard des donateurs, à l'inverse, la solidarité « *démocratique* », elle, repose sur des rapports d'égalité : « *Axée sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle [la solidarité démocratique] relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social. Cette seconde version suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent* » (Laville, 2006, p. 610).

D'un point de vue analytique, cet ensemble de caractères peut être ramené à deux principes de l'action individuelle normatifs fondamentaux, véritablement structurants de l'économie solidaire. Le premier correspond à l'affirmation de la réciprocité<sup>14</sup> comme principe premier de l'action économique individuelle, en lieu et place de l'intérêt individuel et du calcul égoïste des sujets marchands. Bernard Eme et Jean-Louis Laville (2006, p. 304) n'hésitent pas à parler d'« *impulsion réciprocitaire* ». Il s'agit là d'un défi crucial de l'économie solidaire : « *L'une des originalités majeures de la perspective de l'économie solidaire réside dans l'affirmation de la prédominance du principe de réciprocité sur les principes du marché et de la redistribution* » (Fraisie, Guérin, Laville, 2007, p. 245). Les partisans de l'économie solidaire s'inscrivent à cet égard dans la continuité de la

13. Selon Laville, en effet, la solidarité, qu'il qualifie de « philanthropique », « renvoie à la vision d'une société éthique dans laquelle des citoyens motivés par l'altruisme remplissent leurs devoirs les uns envers les autres sur une base volontaire. Focalisée sur la « question de l'urgence » et la préservation de la paix sociale, cette conception se donne pour objet le soulagement des pauvres et leur moralisation par la mise en œuvre d'actions palliatives » (2006, pp. 610-611).

14. Lire en particulier Servet (2007), qui nous éclaire sur la définition de la réciprocité de Polanyi et sur l'influence de ce dernier sur les partisans de l'économie solidaire. Pour une définition exhaustive de la réciprocité selon Polanyi, voir également Gardin (2006), et Polanyi et Arensberg (1975).

démarche de Polanyi<sup>15</sup> à qui ils empruntent d'ailleurs sa définition théorique (mais aussi morale<sup>16</sup>) de la réciprocité, comme « *souci d'autrui* » (Servet, 2007, p. 264), Autrement dit, le moteur de l'action humaine qu'ils appellent de leur vœu serait ce que l'on propose d'appeler le *concernement pour l'autre*.

Le deuxième principe normatif fondamental qui régit les rapports des individus entre eux dans l'économie solidaire, indissociable du premier, est celui de l'« *agir démocratique* ». Celui-ci s'oppose, nous disent-ils à : « *l'accord contractuel fondé sur l'intérêt individualiste ou le profit matériel* » (Eme, Laville, 2006, p. 304). Si la réciprocité renvoie au volet économique de l'économie solidaire, l'agir démocratique correspond quant à lui à son volet politique : « *La dimension politique [des activités de l'économie solidaire] s'ancre sur cette réciprocité et la construction d'espaces publics qui autorisent un débat entre les parties prenantes sur les demandes sociales et les finalités poursuivies* » (*idem*, p. 305).

Ainsi, l'« *impulsion réciproitaire* » et l'« *agir démocratique* » correspondent aux deux principes normatifs véritablement fondateurs et singuliers du projet des partisans de l'économie sociale et solidaire – ce que résume d'ailleurs assez justement Jean-Michel Servet (2007, p. 257) : « *L'économie solidaire doit être politiquement construite en associant réciprocité et démocratie* ».

## **DE LA NORMATIVITÉ À UNE NORME GÉNÉRALISÉE DES COMPORTEMENTS ET DE L'ACTION**

L'approche de l'économie solidaire est, rappelons-le, largement normative. Que le monde souhaité par l'économie solidaire soit intrinsèquement désirable, cela est incontestable. La question stratégique à laquelle elle est dès lors confrontée est la suivante : est-ce que les principes normatifs de l'économie solidaire (réciprocité, agir démocratique) ont la force intrinsèque de passer au positif, c'est-à-dire de ne plus être des principes portés par un faible nombre d'agents économiques, mais des principes reconnus et mis en pratique (à travers leur institutionnalisation) par la société toute entière ? Et si oui, sous quelles conditions ?

La réponse à cette question n'a rien d'évident. On en veut pour preuve une expérience concrète, certes particulière, celle de ce que les Argentins ont appelé les « clubs de troc », mais qui semble dire quelque chose de très général sur certaines difficultés du paradigme solidaire. Il faut préciser rapidement que,

---

15. Il importe de signaler que Jean-Louis Laville, qui est le chef de file de l'économie sociale et solidaire en France, est président de l'Institut Karl Polanyi France et coordinateur européen du Karl Polanyi Institute of Political Economy.

16. Comme le souligne Servet (2007, p. 270) : « *la définition de la réciprocité par K. Polanyi rejoint par conséquent très largement ses convictions chrétiennes (son « amour du prochain ») et les conclusions de morale de l'Essai sur le don de Marcel Mauss* ».

contrairement à ce que leur nom laisse penser, les « *clubs de troc* » correspondent à des espaces marchands, à l'intérieur desquels les échanges sont réglés en « *credito* », monnaie-papier interne, non convertible avec la monnaie officielle. Ces clubs voient le jour à partir de 1995. Au départ, ils sont fréquentés par la classe moyenne salariée précarisée ou ayant perdu son emploi, qui y voit un moyen d'échanger sa force de travail contre des biens et des services. Mais, avec l'intensification de la crise à partir de 2001, les couches sociales plus pauvres vont à leur tour y avoir recours. Outre par son ampleur inédite, cette expérience alternative se singularise par son projet ambitieux. Il s'agit, selon les fondateurs des « *clubs de troc* » – Horacio Covas, Rubén Ravera et Carlos de Sanzo –, de créer de nouveaux espaces marchands dits « *solidaires* » et dépourvus de tout rapport de force ou de domination (Ould Ahmed, 2009). Le projet des trois fondateurs part d'une critique du capitalisme néolibéral qui ne laisserait libre cours qu'au développement de rapports marchands portés par la concurrence, l'intérêt et l'égoïsme. Ce système économique, nous disent-ils, ne cesse de dévaloriser la force de travail, et conduit à l'exclusion sociale et à l'extension de la pauvreté du plus grand nombre. Ils présentent la monnaie telle qu'elle s'exprime dans les économies capitalistes comme l'un des principaux maux de la société, l'objet qui corrompt les « *valeurs humaines* ». Leur projet consiste alors à construire d'autres types d'échanges qui respecteraient pleinement la valeur travail et d'autres valeurs comme la « *solidarité* », la « *self-esteem* », le « *partage* », la « *réciprocité* ». Pour ce faire, la nouvelle monnaie qu'ils créent, le *credito*, est présentée par les fondateurs comme l'opérateur du changement des rapports économiques. À l'opposé de la monnaie officielle qu'ils jugent « *excluante* », le *credito* se veut une monnaie « *accessible à tous* ». Aussi, ces nouveaux espaces marchands, grâce aux nouvelles valeurs qui y sont véhiculées, conduiraient à l'abondance économique et au bien-être social. La question que posent ces clubs est de savoir si la promesse solidaire, c'est-à-dire la promesse de rapports économiques véritablement alternatifs, pouvait être tenue. On se contentera ici d'évoquer ce qui semble être le problème majeur qu'a rencontré cette expérience monétaire communautaire. Certes, les membres des clubs recevaient au moment de leur adhésion une courte formation aux valeurs revendiquées par ces espaces marchands. Les participants étaient ainsi invités à s'engager dans les échanges dans un esprit de solidarité et d'équité, *i.e.* de modération de leurs propres prix et d'acceptation de prix valorisant justement le travail d'autrui. Cependant, ceci n'a jamais fonctionné de la sorte. Les « *clubs de troc* » ont en réalité fonctionné, dans la grande majorité des cas comme des marchés classiques rencontrant les mêmes problèmes de conflits, d'inégalités, de concurrence, d'inflation et même de corruption que partout ailleurs (Ould Ahmed, 2010).

## Les limites de la morale pour façonner de nouveaux comportements solidaires

Pourquoi les « *clubs de troc* » n'ont-ils pas réussi à créer des marchés qu'ils voulaient solidaires ? Le grand enseignement de cette expérience, si tant est qu'il y ait eu besoin d'un cas empirique pour s'en persuader, est la faiblesse de la moralisation des agents économiques ou des entités productives comme moyen pour faire émerger de nouveaux comportements économiques. Les crises financières récurrentes, et les appels tout aussi récurrents à plus de morale économique et à plus de responsabilité, lancés, par ailleurs, par les défenseurs de l'économie capitaliste financière, n'offrent-ils pas en effet une illustration éloquente de son faible pouvoir ? On peut imaginer effectivement que les valeurs morales portées par les individus au sein d'une petite communauté puissent avoir une véritable portée sur les pratiques économiques, mais, à condition de ne pas passer sous silence les nombreuses conditions externes qui poussent l'individu à adopter des pratiques réciprocatrices : comme la prédisposition sociologique, religieuse ou idéologique des acteurs à entrer dans ce type de rapport, ou encore le contexte économique et politique... Toutefois, le problème est tout autre quand il s'agit de conformer la société toute entière à de nouvelles valeurs, à de nouveaux comportements... comme le prouvent *a fortiori* des expériences à petite échelle.

Ce qu'illustre l'expérience des « *clubs de troc* » est la faiblesse des projets politiques ne disposant que d'instruments moraux comme moteur principal de l'action individuelle. En appeler au concernement pour autrui, c'est souvent beaucoup demander aux acteurs. Qu'on s'en accommode ou qu'on le déplore, il faut faire le constat lucide de la puissance des forces de l'individualisme égoïste et calculateur dans nos sociétés capitalistes actuelles.

Non pas qu'il soit impossible d'aller contre et d'obtenir parfois des individus des comportements intégrant le souci d'autrui, mais parce qu'on peut difficilement tabler sur l'hypothèse d'une spontanéité de la réciprocité comme principe de l'action individuelle. Dans cette optique, on rejoint la proposition de Frédéric Lordon (2006) qui, dans une perspective spinoziste, insiste sur le fait que le changement des comportements ne saurait venir que de la modification des structures qui configurent les intérêts des individus et les déterminent à se mouvoir dans telle ou telle direction et à poursuivre tel ou tel objectif. Plus que d'espérer un éventuel sursaut moral des individus, il est sans doute préférable de penser à de nouvelles structures capables de déterminer les individus à des comportements moins immédiatement égoïstes, de la même manière que Pierre Bourdieu (1994) envisageait la production d'intérêts au désintéressement. C'est dans ce sens que semble également abonder Luis Inácio Gaiger qui reconnaît le besoin de contreparties ou de rétributions, matérielles ou symboliques, que peuvent espérer les individus pour s'engager dans des pratiques solidaires : « *Les*

*intérêts individuels deviennent solidaires dans la mesure où ils sont pris en compte au moyen de concessions mutuelles et deviennent tributaires d'une sorte d'altruisme réciproque dont la contrepartie ne réside pas seulement dans le fait d'être reconnu dans son travail mais aussi dans des récompenses symboliques et matérielles* »<sup>17</sup>. L'idée même « d'altruisme réciproque » dans sa symétrie espérée laisse entrevoir toute la dimension intéressée du désintéressement.

C'est cette médiation par les structures qui émanciperait l'économie solidaire du simple moralisme pour en faire une authentique politique. C'est probablement là d'ailleurs que réside la différence entre les deux principes normatifs fondamentaux de l'action dans le paradigme solidaire. Là où en appeler simplement à l'« *impulsion réciprocaire* » demeure un pari hasardeux, l'« *agir démocratique* », lui, désigne une voie proprement politique et plus prometteuse.

### **La nécessité de construire une politique de l'action**

Le principe de l'« agir démocratique » est très important car il correspond à la manière dont les partisans de l'économie solidaire pensent l'action politique et les politiques d'intervention. Or, tel qu'il est formulé, ce principe pose de nombreux problèmes. Quatre points problématiques peuvent être mentionnés.

Le premier concerne la nature même de cet « agir démocratique ». L'agir démocratique que les partisans de l'économie solidaire revendiquent n'est en réalité pas suffisamment élaboré théoriquement et soulève alors de nombreuses questions. De quoi s'agit-il au juste ? Comment crée-t-on un agir démocratique ? Sur quoi repose-t-il ? Quelle forme prend-il concrètement ? Hormis la revendication d'une volonté générale de la part de tous les individus, égaux en droits, de s'impliquer et de décider des grandes orientations économiques et sociales, les partisans de l'ESS n'en disent pas davantage. Aussi, dans sa forme actuelle, l'agir démocratique reste-t-il posé comme un principe général, mais en attente de ses institutionnalisations concrètes.

Le deuxième point problématique renvoie au rôle accordé aux instances de représentation de l'action collective. En effet, on peut interroger cette exigence d'impliquer directement tous les individus dans le processus de décisions économiques et sociales. Dans la pratique, on remarque souvent que les porteurs des initiatives et des organisations productives solidaires ont souvent une expérience des pratiques communautaires et militantes, dans le monde associatif ou syndical... Par ailleurs, on observe également, si l'on prend le cas des entreprises fonctionnant selon les pratiques de l'autogestion, comme l'entreprise espagnole Fagor ou l'exemple historique et emblématique qu'est l'entreprise française Lip, que même si les individus disposent d'une égalité de droit et d'un

---

17. Gaiger, 2007, p. 319, souligné par moi.

droit de regard sur les décisions prises au sein de l'entreprise, ces décisions sont fonction des spécialisations et des compétences de chacun. Autrement dit, en plus d'évacuer le problème du temps, du désir et des compétences que l'ESS réclame des individus, celle-ci a parfois tendance à négliger les mécanismes de recréation de pouvoirs qui peuvent resurgir au sein même des entités dites coopératives<sup>18</sup>.

Un troisième aspect problématique de l'agir démocratique tient au fait que l'économie solidaire, ayant une conception très horizontale de la solidarité, a tendance à sous-estimer tout ce qui donne de la force et du poids politique aux actions individuelles telles que les institutions, les acteurs collectifs, l'identité commune... L'économie solidaire donne à croire que les initiatives solidaires naissent de manière spontanée de la part des individus. Or, tel n'est pas le cas. Dans la pratique, la majorité des expériences solidaires s'appuient sur des initiatives populaires préexistantes ou passées, qu'elles soient issues d'une tradition historique de luttes sociales ou de mobilisations plus récentes. Luis Inacio Gaiger souligne à juste titre l'importance de la « *mémoire commune ou d'expériences de mobilisation grâce auxquelles les promoteurs de l'économie solidaire peuvent forger une identité collective, établir des liens de confiance et développer des compétences pour s'organiser et défendre leurs intérêts* » (Gaiger, 2007, p. 312). L'exemple du Brésil est formateur de ce point de vue. Là-bas, il existe des Forums de l'économie solidaire qui sont l'expression du débat sur les attentes sociales de la population. Mais, comme le montre Ferreira Nunes (2007), cela n'implique pas pour autant que les autorités publiques locales en tiennent compte. Les seules municipalités qui appuient les mouvements sociaux d'économie solidaire sont celles qui ont une tradition de luttes sociales (Recife, longue tradition de lutte pour l'insertion des plus pauvres, existence de forts mouvements sociaux) ou une forte identité culturelle (Salvador).

Un dernier point, plus préoccupant encore, doit être abordé. Il faut préciser qu'un grand nombre de pratiques dites solidaires sont également soutenues et financées par les organisations internationales alors qu'*a priori* tout les sépare en termes idéologiques. Il faut citer en particulier le microcrédit<sup>19</sup>. Claude de Miras (2007) montre que les Objectifs du Millénaire, et plus généralement les déclarations officielles des organisations internationales, révèlent un emprunt sémantique au « *développement humain* », à « *l'économie solidaire* » et à « *l'implication de la société civile* » de la part de ces acteurs clés du développement. Comment expliquer cela ? Une première explication consiste à avancer la thèse d'une stratégie de récupération ou d'opportunisme politique de la part des

---

18. Voir les remarques faites par Lordon (2009, pp. 284-286) à propos de ce qu'il nomme les « récommunes ».

19. Si les promoteurs du microcrédit présentent cette pratique comme solidaire, un certain nombre de travaux critiques montrent à juste titre qu'il s'agit avant tout d'une pratique financière dont la finalité économique revêt une réalité beaucoup plus complexe (Guérin, Lapenu, Doligez, 2009).

institutions internationales (en particulier la Banque mondiale et le FMI) en quête de légitimité auprès des populations des pays du Sud depuis la crise post-ajustement structurel qui au surplus, en finançant des politiques de développement local par le biais de la société civile, peuvent contourner les États (Lafaye de Micheaux, Ould Ahmed, 2007).

Néanmoins, à y regarder de plus près, on peut déceler certaines convergences entre l'ESS et les organisations financières internationales en termes de philosophie et de politiques de l'action individuelle, et ce, encore une fois, malgré des finalités économiques opposées. En effet, s'agissant des critères reconnus comme appartenant au registre de l'économie solidaire, on l'a vu, comme ceux de « liberté », de « liberté d'association et d'entreprendre », d'autonomie de la volonté ou encore ceux de « solidarité volontaire », ces derniers font référence à une philosophie libérale de l'action individuelle... Quant à la référence à la « société participative » ou à la « démocratie participative », au « refus de l'assistanat » au profit d'une politique d'aide fonctionnant selon le principe normatif d'un « agir démocratique » (impliquant une participation de tous), eux renvoient à une politique de l'action collective pensée « par et à partir du bas ».

S'agissant des organisations internationales, on assiste à un renouveau du paradigme économique et de leur lexique depuis la fin des années 1990 (Prévost, 2009 ; Calvès, 2009) revendiquant un certain égalitarisme libéral et des politiques d'action « par le bas ». Des termes comme « démocratie », « société civile » (à savoir les citoyens, les communautés, les associations, les coopératives, mais aussi les ONG), « participation » (correspondant à une injonction à faire quelque chose), « empowerment » (qui se définit par la capacité d'une personne d'effectuer ses propres choix), « développement local », « microcrédit », « capabilities », « les politiques par le bas » (« to create economic and social development from below ») sont devenus les nouveaux termes emblématiques de leurs discours officiels. Mais il ne faut s'y tromper. Si le lexique évolue, les politiques d'intervention, elles, opèrent davantage un changement de forme que de contenu : il s'agit toujours de mettre en place des politiques de stabilité macroéconomique soutenant un modèle économique incontestablement libéral. Et, étant donné que les organisations internationales se retrouvent en position de financeur de projets solidaires, le risque n'est-il pas grand que l'« agir démocratique » se transforme en une injonction à l'empowerment et en une injonction à entreprendre !

Pour conclure, si l'« économie sociale et solidaire » est un projet de nature politique, il reste qu'elle doit penser son rapport au politique. De l'aveu même de Corragio (2007, p. 403), coordinateur de la RILESS, cette dimension reste embryonnaire : « L'absence du politique comme thématique centrale constituée, à notre sens, une faiblesse du mouvement naissant en faveur d'une autre économie ». Or, cet aspect est crucial si l'ESS souhaite se constituer en véritable politique

alternative au capitalisme néolibéral. C'est pourquoi, comme le dit Alain Caillé (2008, p. 235) : « *Plutôt que d'insister sur l'idée que l'économie solidaire pourrait constituer une autre économie, une alteréconomie, les tenants de l'espérance économique solidaire seraient bien inspirés de s'interroger plus radicalement sur le choix politique qu'ils défendent, sur la forme de démocratie à laquelle ils aspirent* ».

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Amintas A., Gouzien A., Perrot P. (dir.), 2005, *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Blais M-C., 2007, *La solidarité. Histoire d'une idée*, Paris, Gallimard.
- Baron C., 2007, « Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone », *Revue Tiers Monde*, vol. XLVIII, n° 190, avril-juin, pp. 325-342.
- Bourdieu P., 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil.
- Caillé A., 2008, « Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier », *Revue du MAUSS*, n° 31, pp. 215-236.
- Calvès A. M., 2009, « "Empowerment" : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, vol. L, n° 200, pp. 735-750.
- Carvalho G., Dzimira S., 2000, *Don et économie solidaire. Esquisse d'une théorie socioéconomique de l'économie solidaire*, coll. « La petite bibliothèque du MAUSS ».
- Chaniel P., Dzimira S., 2008, « La solidarité, histoire d'une idée », *Revue du MAUSS permanente*, 28 avril (<http://www.journaldumauss.net/spip.php?article335>).
- Chaniel P., Laville J.-L., 2002, « L'économie solidaire : une question politique », *Mouvements*, n° 19, pp. 11-20.
- Chaniel P. (dir.), 2008, *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, Paris, La découverte (coll. « Texte à l'appui/Bibliothèque du MAUSS »).
- Coraggio J. L., « Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ? » in Fraisse L., Guérin I., Laville J.-L. (dir.), 2007, « Economie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », *Revue Tiers Monde*, vol. XLVIII, n° 190, pp. 401-416.
- Darbus F., 2009, *Pratiques et praticiens de l'économie sociale et solidaire (2000-2007). Contribution à la sociologie des croyances économiques*, Thèse de doctorat de sociologie, EHESS.
- De Miras C., 2007, « Initiative nationale pour le développement humain et économie solidaire au Maroc » in Fraisse L., Guérin I., Laville J.-L. (dir.), 2007, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », *Revue Tiers Monde*, vol. XLVIII, n° 190, pp. 357-378.
- Eme B., Laville J.-L., 2006, « Économie solidaire » in Laville J.-L., Cattani A. D. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard (coll. « Folio »), pp. 303-312.
- Favreau L., Lachapelle R., Larose G., 2003, *L'économie sociale et solidaire : une perspective Nord-Sud*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Ferreira Nunes C. G., 2007, « Politiques publiques en faveur de l'économie solidaire au Brésil », *Revue Tiers Monde*, vol. XLVIII, n° 190, pp. 379-400.
- Ferraton C., 2006, « Finance solidaire » in Laville J.-L., Cattani A. D. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard (coll. « Folio »), pp. 419-427.

- Fraisse L., Guérin I., Laville J.-L. (dir.), 2007, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », *Revue Tiers Monde*, vol. XLVIII, n° 190.
- Gaiger L. I., 2007, « Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil » in Fraisse L., Guérin I., Laville J.-L. (dir.), 2007, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », *Revue Tiers Monde*, vol. XLVIII, n° 190, pp. 309-324.
- Gardin L., 2006, « Réciprocité » in Laville J.-L., Cattani A. D. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard (coll. « Folio »), pp. 514- 522.
- Guérin I., Lapenu C. Doligez F. (dir.), 2009, « La microfinance est-elle socialement responsable ? », *Revue Tiers Monde*, vol. L, n° 197.
- Lafaye de Micheaux E., Ould Ahmed P., « Les contours d'un projet institutionnaliste en économie du développement » in Lafaye de Micheaux E., Mulot E., Ould Ahmed P. (dir.), *Institutions et développement. La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Rennes, PUR, 2007, pp. 9-37.
- Laville J.-L., 2006, « Solidarité » in Laville J.-L., Cattani A. D. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard (coll. « Folio »), pp. 609-618.
- Laville J.-L., Cattani A.D. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard (coll. « Folio »).
- Laville J.-L., Magnen J.-P., Carvlaho G., Medeiros A. (dir.), 2005, *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Ramonville, Erès.
- Lordon F., 2006, *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, Paris, La découverte.
- Lordon F., 2009, *La crise de trop. Reconstruction d'un monde failli*, Paris, Fayard.
- Mance E. A., 2006, « Consommation solidaire » in Laville J.-L., Cattani A.D. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard (coll. « Folio »), pp. 126-133.
- Orléan A., 2005, « Hayek ou l'utopie individualiste d'une économie sans monnaie », *Communications*, n° 78, pp. 235-244.
- Orléan A., 2009, « La sociologie économique de la monnaie » in Vatin F., Steiner P. (dir.), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, pp. 209-246.
- Ould Ahmed P., 2009, « Les formes du politique dans les « clubs de troc » en Argentine » in Borgeaud-Garciandia N., Lautier B., Peña-fiel R., Tizziani A. (dir.), *Penser le politique en Amérique latine*, Paris, Karthala, pp. 231-247.
- Ould Ahmed P., 2010, « Can a Community Currency be Independent to the State Money? A Case Study of the Credito in Argentina (1995-2008) », *Environment and Planning A*, vol. 42, issue 6, pp. 1346-1364.
- Paugam S. (dir.), 2007, *Repenser la solidarité, L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF.
- Prévost B., 2010, « "Lève-toi et marche" : les injonctions de l'empowerment », *Économie et Institutions*, à paraître.
- Polanyi K., Arensberg C. (dir.), 1975, *Les systèmes économiques dans la théorie et dans l'histoire*, Paris, Gallimard.
- Rey A., Tomi M., Hordé T., Tanet C. (dir.), 1998, *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert.
- Servet J.-M., 2007, « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi », in Fraisse L., Guérin I., Laville J.-L. (dir.), 2007, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », *Revue Tiers Monde*, vol. XLVIII, n° 190, pp. 255-273.
- Singer, 2006, « Économie solidaire » in Laville J.-L., Cattani A.D. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard (coll. « Folio »), pp. 290-302.